

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE « STB »

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2008.

En application de l'article 21 bis nouveau de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de Banque arrêtés au 30 juin 2008.

L'élaboration de ces états financiers relève de la responsabilité de la Direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Les états financiers au 30 juin 2008 font apparaître un total net de bilan de 5 149 893 Mille Dinars et un bénéfice net d'impôt de 12 455 Mille Dinars. Ce résultat est arrêté compte tenu :

- D'une dotation aux amortissements de 2 417 Mille Dinars ;
- D'une dotation nette aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors-bilan et passifs de 38 549 Mille Dinars ;
- D'une reprise nette de provisions sur portefeuille d'investissement de 5 250 Mille Dinars ;
- D'un impôt sur les sociétés de 8 525 Mille Dinars.

Par ailleurs, au courant du 1^{er} semestre 2008, la Banque a procédé à la reconstitution d'une partie de l'emprunt BAD VI et ce, à hauteur de 8 970 Mille Dinars.



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au Tableau de l'OECT
Membre du réseau DFK International
92, Avenue Abdelaziz Thaalbi 1004 El Menzah 9 A-Tunis
Tél. : 00 216 71 880 933 – 00 216 71 887 294
Fax. : 00 216 71 872 115
E-mail : cmc@hexabyte.tn

Société inscrite au Tableau de l'OECT
Membre de CPA International
9, Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn

Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la Banque. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, dont notamment l'examen de la classification des engagements, l'évaluation des risques, des agios réservés et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la Banque au 1^{er} semestre 2008, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Par ailleurs, il est à noter que certains comptes de suspens et d'inter-siège présentent des soldes importants au 30 juin 2008, et demeurent en cours de justification et d'apurement.

En outre, nous avons relevé, au cours de l'exercice 2007, une inadéquation des procédures de contrôle interne, des systèmes d'information et de sécurités informatiques de la Banque.

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de ce qui est précédemment mentionné, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne de Banque au 30 juin 2008 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 05 Septembre 2008

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

P/GAC – CPA Associates
Chiheb GHANMI

BILAN**Arrêté au 30 Juin 2008***(Unité : en milliers de dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	AC1	221 869	110 577	216 895
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	AC2	265 732	250 383	434 798
AC 3- Créances sur la clientèle	AC3	4 011 958	3 760 421	3 822 731
AC 4- Portefeuille titres commercial	AC4	2 758	43 871	36 343
AC 5- Portefeuille d'investissement	AC5	238 796	226 284	224 357
AC 6- Valeurs immobilisées		78 936	77 785	78 784
AC 7- Autres actifs		329 844	317 041	288 113
TOTAL ACTIF		5 149 893	4 786 362	5 102 021
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Banque centrale et C.C.P		679	3 503	1 183
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		67 503	66 183	105 587
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	PA1	3 685 416	3 309 757	3 608 461
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	PA2	475 494	569 026	469 086
PA 5- Autres passifs		459 539	397 046	458 066
TOTAL PASSIF		4 688 631	4 345 515	4 642 383
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
CP 1- Capital	C1	124 300	124 300	124 300
CP 2- Réserves		287 271	267 311	266 520
CP 3- Actions propres		-88	-	-88
CP 4- Autres capitaux propres		37 324	37 324	37 324
CP 5- Résultats reportés		-	-	7
CP 6- Résultat de l'exercice		12 455	11 912	31 576
TOTAL CAPITAUX PROPRES		461 262	440 847	459 638
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 149 893	4 786 362	5 102 021

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**Arrêté au 30 Juin 2008***(Unité : en milliers de dinars)*

	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 Cautions,avals et autres garanties données	931 680	746 925	805 569
HB 2 Crédits documentaires	631 245	386 209	357 518
HB 3 Actifs donnés en garantie	-	-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 562 925	1 133 134	1 163 087
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
HB 4 Engagements de financement donnés	141 027	158 573	202 881
<i>HB-4-a- Engagements de financement</i>	<i>60 380</i>	<i>59 998</i>	<i>113 264</i>
<i>HB-4-b- Engagements de remboursement de l'Etat</i>	<i>80 647</i>	<i>98 575</i>	<i>89 617</i>
HB 5 Engagements sur titres	621	475	321
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	141 648	159 048	203 202
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 6 Engagements de financement reçus	-	-	-
HB 7 Garanties reçues	749 864	540 588	619 135

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 30 Juin 2008
(Unité : en milliers de dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	146 283	139 753	298 678
PR 2	Commissions (en produits)	22 348	20 841	44 663
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	6 647	5 774	12 883
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	3 238	2 333	3 381
	<u>Total Produits d'Exploitation Bancaire</u>	<u>178 516</u>	<u>168 701</u>	<u>359 605</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	-76 590	-75 991	-150 610
CH 2	Commissions encourues	-1 154	-1 026	-2 448
CH 3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	-	-	-
	<u>Total Charges d'Exploitation Bancaire</u>	<u>-77 744</u>	<u>-77 017</u>	<u>-153 057</u>
PRODUIT NET BANCAIRE		100 772	91 684	206 548
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	R1 -38 549	-27 692	-78 475
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R2 5 250	-1 986	7 335
PR7	Autres produits d'exploitation	1 517	1 716	3 690
CH6	Frais de personnel	-37 522	-37 350	-73 980
CH7	Charges générales d'exploitation	-8 759	-8 097	-17 171
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-2 417	-2 631	-4 889
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 292	15 644	43 057
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	688	392	-914
CH11	Impôt sur les bénéfices	-8 525	-4 123	-10 568
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		12 455	11 912	31 576
PR 9/CH1	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 455	11 912	31 576

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période du 1er Janvier au 30 Juin 2008

(Unité : en milliers de dinars)

	Note	<u>30/06/2008</u>	<u>30/06/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		196 834	182 230	396 269
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-84 421	-70 164	-149 643
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-15 820	11 765	17 869
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-237 761	-122 237	-240 237
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		83 639	246 741	545 403
Acquisitions/cessions des titres de placement		30 618	17 345	17 687
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-36 488	-42 036	-79 710
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-63 172	-5 037	59 845
Impôts sur les sociétés payés		-296	-322	-640
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-126 868	218 285	566 844
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		2 912	2 372	3 532
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-8 858	4 678	15 817
Acquisitions / cessions des immobilisations		-2 569	-4 443	-7 700
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-8 515	2 607	11 649
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emissions d'actions		-	-	-
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-2 293	-62 563	-167 803
Dividendes versés		-5 196	-9 145	-9 435
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-7 489	-71 708	-177 238
Variations nettes des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-142 872	149 184	401 254
Liquidités et équivalents en début de la période		542 868	141 614	141 614
Liquidités et équivalents en fin de la période	F1	399 996	290 798	542 868

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 30 JUIN 2008

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 30 juin 2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat arrêté au 30 Juin 2008 pour leurs montants rattachés au dit période.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place en 2007, du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée automatiquement pour un montant de 29 714 MDT.

Provisions sur engagements

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- **A** : actifs courants 0 %
- **B1** : actifs nécessitant un suivi particulier 0 %
- **B2** : actifs incertains 20 %
- **B3** : actifs préoccupants 50 %
- **B4** : Actifs compromis 100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôtelières ;
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- *Les titres de transactions* : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- *Les titres de placement* : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la « B.C.T » n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme

échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan Libellé en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391Ecart de conversion ».

2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10 %
-Mobilier et matériel de bureau	15%
	20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les nouvelles acquisitions de l'exercice 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2008**NOTE AC1- Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	37 973	21 051	42 415
- Caisse	36 122	19 131	40 330
- Monnaies étrangères	1 851	1 920	2 085
- Travellers chèques	-	-	-
<i>Banque Centrale de Tunisie, CCP et TGT</i>	183 896	89 526	174 481
- BCT dinars	126 894	38 837	75 217
- BCT devises	15 800	44 894	67 795
- CCP	1 158	1 790	1 464
- TGT & Reprises de liquidités	40 044	4 005	30 004
<u>TOTAL</u>	<u>221 869</u>	<u>110 577</u>	<u>216 895</u>

NOTE AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
<i>Créances sur les établissements bancaires</i>	72 980	32 512	48 897
- Banques résidentes	32	70	39
- Banques non résidentes	72 948	32 442	48 858
- Organismes financiers	-	-	-
<i>Institutions financières</i>	192 752	217 871	385 901
- Banques résidentes	117 347	151 876	310 158
- Banques non résidentes	75 405	65 995	75 743
<u>TOTAL</u>	<u>265 732</u>	<u>250 383</u>	<u>434 798</u>

NOTE AC3- Créances sur la clientèle

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Comptes ordinaires débiteurs :	519 883	496 519	505 794
- Comptes courants débiteurs et créances rattachées	635 170	594 841	603 870
- Agios réservés	-47 368	-43 699	-44 469
- Provisions	-67 919	-54 623	-53 607
Autres concours à la clientèle :	3 205 821	2 949 054	3 031 843
- Crédits à la clientèle et créances rattachées	3 655 090	3 294 872	3 427 295
- Agios réservés	-298 453	-234 813	-257 495
- Provisions	-150 816	-111 005	-137 957
Crédits sur ressources spéciales	286 254	314 848	285 094
- Crédits et créances rattachées	434 220	474 180	433 266
- Agios réservés	-128 363	-138 029	-128 918
- Provisions	-19 603	-21 303	-19 254
<u>TOTAL NET</u>	<u>4 011 958</u>	<u>3 760 421</u>	<u>3 822 731</u>

NOTE AC4- Portefeuille-titre commercial

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
- Bons de trésor à court terme	60	10 262	1 649
- Bons de trésor assimilables	2 956	33 554	33 493
- Actions	25	-	25
- Créances et dettes rattachées	60	1 026	1 521
- Provisions pour dépréciation de BTA	-342	-463	-303
- Intérêts perçus d'avance	-	-508	-42
<u>TOTAL</u>	<u>2 758</u>	<u>43 871</u>	<u>36 343</u>

NOTE AC5- Portefeuille-titre d'investissement

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
- Titres d'investissement	12 958	14 112	13 190
- Titres de participation	134 829	123 895	135 167
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	56 583	58 174	53 681
- Parts dans les entreprises liées	119 548	114 952	116 892
- Sociétés en liquidation	676	676	676
- Participations en rétrocession	23 748	24 026	23 912
- Parts de dividendes dont le droit est établi	963	537	400
<u>VALEUR BRUTE</u>	349 305	336 372	343 918
Provisions	-110 509	-110 088	-119 561
<u>VALEUR NETTE</u>	<u>238 796</u>	<u>226 284</u>	<u>224 357</u>

NOTE PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
<i>Dépôts de la clientèle</i>	<i>1 199 284</i>	<i>1 055 312</i>	<i>1 220 503</i>
- Dépôts à vue	817 114	708 044	771 906
- Comptes en dinars convertibles	67 009	65 710	69 176
- Comptes en devises	315 161	281 558	379 421
<i>Autres dépôts et avoirs</i>	<i>2 486 132</i>	<i>2 254 445</i>	<i>2 387 958</i>
- Dépôts épargne	1 426 717	1 334 088	1 386 535
- Comptes à terme	585 934	541 082	616 020
- Bons de caisse	207 613	181 865	194 239
- Autres sommes dues à la clientèle	111 196	121 897	101 081
- Certificats de dépôts	154 672	75 513	90 083
<u>TOTAL</u>	<u>3 685 416</u>	<u>3 309 757</u>	<u>3 608 461</u>

NOTE PA4- Emprunts & ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 475 494 KDT au 30/06/2008 contre 569 026 KDT au 30/06/2007 et se réparti comme suit :

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
- Emprunts obligataires & privés	56 505	62 856	12 355
- Ressources spéciales	408 692	491 804	446 165
- Intérêts à payer	10 297	14 366	10 566
<u>TOTAL</u>	<u>475 494</u>	<u>569 026</u>	<u>469 086</u>

Courant le 1er semestre 2008, la Banque a procédé à la reconstitution d'une partie de l'emprunt BAD VI et ce, pour un montant de 8 970 KDT

NOTE C1- Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 124 300 KDT composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2007	Affectation du résultat 2007	Autres mouvements	Solde au 30/06/2008
- Capital	124 300			124 300
- Réserves	239 732	21 639	-888	260 484
- Prime de fusion	26 787			26 787
- Actions propres	-88			-88
- Autres capitaux propres	37 324			37 324
- Résultats reportés	7	-7		-
- Résultat de la période	31 576	-31 576	12 455	12 455
<u>TOTAL</u>	<u>459 638</u>	<u>-9 944</u>	<u>11 567</u>	<u>461 262</u>

NOTE R1- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique est structurée comme suit :

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
- Dotations aux provisions	-51 586	-45 314	-112 613
- Pertes sur créances irrécouvrables	-1 616	-1 684	-7 868
- Autres pertes	-52	-180	-392
- Reprises de provisions	14 702	19 486	43 643
- Moins values sur cession	3	-	-1 245
<u>TOTAL</u>	<u>-38 549</u>	<u>-27 692</u>	<u>-78 475</u>

NOTE R2- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de ce compte est composé comme suit :

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
- Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-1 111	-3 946	-13 546
- Plus values de cession du portefeuille d'investissement	11	386	19 551
- Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	11 473	1 648	1 404
- Moins-value s/titres d'investissement	-3 465	-74	-74
- Perte sur fonds SICAR	-1 658	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>5 250</u>	<u>-1 986</u>	<u>7 335</u>

NOTE F1- Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en début et en fin d'exercice s'analysent comme suit :

Libellés	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
- Caisse et CCP	39 135	22 845	43 882
- BCT	182 055	84 228	171 830
- Banques et organismes spécialisés	51 183	2 842	-6 588
- Prêts-emprunts sur le marché monétaire	127 563	171 128	332 137
- Titres de transactions	60	9 754	1 607
<u>TOTAL</u>	<u>399 996</u>	<u>290 798</u>	<u>542 868</u>